



Conseil économique et social

Distr. générale
18 août 2017

Français
Original: anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Comité du commerce et de l'investissement

Cinquième session

Bangkok, 31 octobre-2 novembre 2017

Point 7 de l'ordre du jour provisoire*

L'investissement et le développement des entreprises pour le développement durable

L'investissement et le développement des entreprises pour le développement durable

Note du secrétariat

Résumé

Il est largement admis que le secteur des entreprises privées est l'un des principaux moteurs de la croissance et du développement économiques. L'investissement direct étranger des sociétés transnationales, en particulier, est une activité commerciale importante reconnue comme l'une des principales sources de financement du développement et comme l'un des moyens de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Dans le présent document, certaines questions et politiques importantes s'agissant de promouvoir, d'attirer et de faciliter l'investissement direct étranger aux fins du développement durable sont mises en évidence, telles que décrites en détail dans un guide élaboré par le secrétariat qui sera présenté au Comité du commerce et de l'investissement à sa cinquième session au titre du présent point de l'ordre du jour. La plupart des sociétés du secteur privé étant des petites et moyennes entreprises, leur rôle dans le développement durable, les obstacles qu'elles rencontrent et les politiques dont elles ont besoin pour s'intégrer aux chaînes de valeur régionales et mondiales, qui sont souvent dominées par les sociétés transnationales, sont également mis en lumière et examinés.

I. Introduction

1. L'investissement direct étranger (IDE) est une activité commerciale transfrontière menée par les sociétés transnationales du secteur public comme du secteur privé, qui est devenue l'une des principales sources de financement extérieur du développement. L'IDE désigne un investissement réalisé en vue d'établir un intérêt durable dans une entreprise exerçant ses activités en dehors de l'économie de l'investisseur. Un seuil de 10 % de participation au capital de l'entreprise est généralement appliqué pour qu'un investisseur soit qualifié d'investisseur direct étranger. Lorsque l'IDE entraîne la création d'une nouvelle filiale et/ou d'une installation de production ou d'un centre de services dans le pays bénéficiaire, on le qualifie souvent d'IDE de création. La plupart des IDE sont des IDE de création ou des fusions et acquisitions. Les autres formes d'IDE sont notamment les bénéfices réinvestis et les coentreprises établies avec des sociétés locales.

* E/ESCAP/CTI(5)/L.1.

2. La principale raison pour laquelle les pays veulent attirer des IDE est qu'ils apportent des capitaux extérieurs et à ce titre contribuent au financement du développement. En outre, on considère que l'IDE peut être une source de technologie et de compétences, et peut donner accès aux marchés étrangers. L'IDE se concentre toutefois dans un petit nombre de pays en développement émergents et de pays développés, tandis que les pays ayant des besoins particuliers, surtout les pays les moins avancés, ont plus de mal à l'attirer car ils manquent souvent de facteurs déterminants, tels qu'une infrastructure et un marché local bien développés, une main-d'œuvre qualifiée, un état de droit, et une stabilité politique, économique et sociale¹.

3. Si les pays en développement sont désireux d'attirer des IDE, c'est notamment parce que les entreprises étrangères disposent souvent de produits, de technologies et de compétences supérieures qui pourraient être transférés aux entreprises privées nationales grâce à l'établissement de liens en amont et en aval dans le cadre des chaînes de valeur régionales ou mondiales. Étant donné que la plupart des entreprises du secteur privé de toute économie sont des petites et moyennes entreprises (PME), le développement des entreprises nationales met traditionnellement et logiquement l'accent sur la création de PME et sur le renforcement de leurs capacités à participer activement à ces chaînes de valeur. La question des chaînes de valeur mondiales a été examinée de manière approfondie dans le *Rapport 2015 sur le commerce et l'investissement en Asie et dans le Pacifique: appuyer la participation aux chaînes de valeur*, publication de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)², et sera étudiée plus avant dans la section III ci-après.

4. Attirer des IDE et développer les PME dans le cadre de l'expansion des chaînes de valeur mondiales sont donc deux objectifs fortement corrélés. L'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable qui y sont associés a mis la durabilité au cœur du développement. Le fait d'attirer des IDE et de développer les PME bénéficie certes à la dimension économique du développement durable dans un cadre d'orientation approprié, mais les dimensions sociale et environnementale de l'IDE aussi bien que des PME doivent être prises en compte pour veiller à ce que ces deux volets contribuent efficacement au développement durable dans ses trois dimensions.

5. Cette question est devenue particulièrement importante du fait de l'accroissement des flux d'IDE entre les pays en développement. À mesure que les pays se développent, les entreprises de certains d'entre eux, notamment des PME, deviennent capables de réaliser des IDE elles-mêmes. Ainsi, certaines des économies émergentes de la région Asie-Pacifique, la Chine en particulier, sont devenues les principales sources d'IDE à l'échelle mondiale. Cela a entraîné une intensification des flux intrarégionaux d'IDE, plus particulièrement entre les pays en développement. Les tendances en matière d'IDE intrarégional sont décrites de manière détaillée dans le *Rapport 2017 sur le commerce et l'investissement en Asie et dans le Pacifique: mettre le commerce et l'investissement au service du développement durable*, qui est examiné dans le document E/ESCAP/CTI(5)/1 au titre du point 4 de l'ordre du jour. Si l'accroissement des flux d'IDE Sud-Sud a permis aux pays les moins avancés d'attirer des IDE, il suscite également des préoccupations quant à la durabilité de ces IDE.

¹ Pour obtenir des informations sur les flux d'IDE en Asie et dans le Pacifique, voir le chapitre 3 du rapport intitulé *Asia-Pacific Trade and Investment Report 2017: Channelling Trade and Investment into Sustainable Development* (publication des Nations Unies, à paraître).

² Publication des Nations Unies, numéro de vente E.15.II.F.15.

6. Le présent document contient un examen des questions pertinentes s'agissant d'attirer des IDE et de développer les PME en faveur du développement durable des pays. L'objectif est d'identifier et de définir les politiques et les mesures que les gouvernements doivent adopter et mettre en œuvre, individuellement ainsi qu'en consultation et en collaboration étroites avec le secteur privé, pour que l'IDE et les PME contribuent le plus possible au développement durable. L'examen des questions relatives à l'IDE met en lumière certains des sujets abordés dans le guide de la CESAP intitulé *Handbook on Policies, Promotion and Facilitation of Foreign Direct Investment for Sustainable Development in Asia and the Pacific*, qui sera étudié au titre du présent point de l'ordre du jour.

II. Promouvoir et faciliter l'investissement direct étranger pour le développement durable

A. Le rôle et l'importance de l'investissement direct étranger dans la réalisation du développement durable

7. Les pays en développement ne sont souvent pas capables de mobiliser des financements nationaux suffisants en faveur du développement et sont donc tributaires des flux de capitaux extérieurs. Le déclin des entrées de financements extérieurs au titre de l'aide publique au développement ainsi que des prêts accordés par les banques privées étrangères à la suite des diverses crises mondiales et régionales, dont la crise financière asiatique de 1997, a fait de l'IDE la source de financement privé extérieur du développement la plus stable et la mieux adaptée, au même titre que les recettes d'exportation et les envois de fonds des travailleurs migrants pour de nombreux pays en développement³. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) estime que les IDE représentent environ 60 % des entrées de capitaux extérieurs dans les pays en développement⁴. L'importance de l'IDE en tant que source de financement extérieur du développement a été reconnue dans le Consensus de Monterrey (2002) issu de la Conférence internationale sur le financement du développement. Son successeur, le Programme d'action d'Addis-Abeba (2015) issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, a identifié l'IDE comme un mécanisme susceptible de favoriser le développement durable et la mise en œuvre des objectifs de développement durable lorsque les investissements sont destinés à des secteurs favorables au développement, tels que l'infrastructure résiliente et les énergies renouvelables. En tant que source de financement du développement, l'IDE est également l'un des principaux moyens de mise en œuvre du Programme 2030. L'importance de l'IDE est reconnue par nombre d'autres instances et plans d'action à l'échelle internationale, y compris ceux qui concernent les pays les moins avancés et les pays dont l'économie est en transition.

³ Showket Ahmad Dar, « FDI as a source of external finance to developing countries: a special reference to India and China », *IOSR Journal of Business and Management*, volume 17, numéro 1, version 1 (janvier 2015), pp. 73-81 (disponible à l'adresse suivante: www.iosrjournals.org/iosr-jbm/papers/Vol17-issue1/Version-1/L017117381.pdf); Homi Kharas, « Financing for development: international financial flows after 2015 », 8 juillet 2014 (disponible à l'adresse suivante: www.brookings.edu/research/financing-for-development-international-financial-flows-after-2015); *Situation et perspectives de l'économie mondiale 2015* (publication des Nations unies, numéro de vente E.15.II.C.2) (disponible à l'adresse suivante: www.un.org/en/development/desa/policy/wesp/wesp_archive/2015wesp_full_en.pdf).

⁴ Organisation de coopération et de développement économiques, « Investment for sustainable development », OECD and Post-2015 Reflections Series, élément 11, note 3 (Paris, 2013). Disponible à l'adresse suivante: www.oecd.org/dac/Post%202015%20Investment%20for%20sustainable%20development.pdf.

8. Si de nombreux pays ont bénéficié des IDE, d'autres n'ont pas réussi à attirer des flux d'IDE suffisants à la fois en termes quantitatifs et qualitatifs, ou ne sont pas parvenus à tirer parti de ces flux. C'est particulièrement le cas des pays les moins avancés et autres pays ayant des besoins particuliers, tels que les pays en développement sans littoral et les pays insulaires en développement petits ou isolés, qui souvent ne disposent ni des facteurs indispensables pour attirer des flux d'IDE de qualité, ni de la capacité d'absorption nécessaire pour mettre ces flux à profit.

9. L'adoption du Programme 2030 a donné une plus grande importance aux questions relatives à la durabilité et au rôle de l'IDE en tant que moyen de mise en œuvre des objectifs de développement durable. De fait, la seule présence d'IDE n'a pas forcément d'effets bénéfiques sur le développement. Même s'ils existent, ces effets peuvent se limiter à la seule sphère économique, au détriment des dimensions environnementale et sociale du développement durable. La présente section contient un bref examen de l'état actuel des connaissances concernant l'incidence de l'IDE sur les trois dimensions du développement durable.

10. Sur le plan théorique, les modèles économiques keynésiens considèrent l'investissement comme une des composantes de la croissance économique, au même titre que la consommation, les dépenses publiques et les exportations nettes. En étudiant les publications universitaires relatives à l'incidence de l'IDE sur la croissance économique, on constate que l'IDE contribue à la croissance économique par des voies directes et indirectes (effet multiplicateur) uniquement dans la mesure où le pays destinataire dispose de la capacité d'absorption nécessaire pour tirer parti de l'IDE sous la forme de politiques favorables, d'institutions, de compétences, d'infrastructures, etc.

11. En tant que source de financement du développement économique, l'IDE peut en principe aider à corriger divers déséquilibres: le déficit de la balance des paiements, l'écart entre l'épargne intérieure et l'investissement, et le déficit budgétaire (des recettes publiques). Pour ce qui est du déficit de la balance des paiements, l'IDE contribue non seulement au compte des mouvements de capitaux, mais aussi à la balance des opérations courantes, à tel point qu'il peut entraîner une hausse des exportations et des recettes d'exportation. Cet effet peut être neutralisé dans la mesure où les investisseurs étrangers rapatrient les bénéfices et utilisent des importations pour produire des biens d'exportation. De même, l'écart entre l'épargne et l'investissement ne peut être réduit que dans la mesure où l'IDE contribue à l'investissement net global sans pour autant inhiber l'investissement intérieur. D'un point de vue fiscal, les mesures incitatives généreuses prises à l'intention des investisseurs étrangers neutralisent souvent les recettes fiscales perçues. En outre, le recours aux paradis fiscaux et la pratique de l'ajustement des prix de transfert par les sociétés transnationales limitent aussi la capacité des gouvernements de prélever des impôts sur les activités de ces sociétés. Cette question est actuellement traitée à l'échelle internationale par la Convention multilatérale pour la mise en œuvre des mesures relatives aux conventions fiscales pour prévenir l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices, signée par 70 pays le 7 juin 2017⁵. En conclusion, bien que la contribution de l'IDE au financement du développement ne soit pas automatique, elle peut être importante mais elle dépend dans une large mesure de la situation et des politiques particulières du pays considéré.

⁵ Disponible à l'adresse suivante: www.oecd.org/tax/treaties/multilateral-convention-to-implement-tax-treaty-related-measures-to-prevent-BEPS.pdf.

12. Outre sa contribution aux entrées de capitaux, l'IDE peut aussi influencer sur l'emploi et le développement des compétences, en particulier grâce à la création de nouvelles capacités de production (investissement de création) dans les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre, et les fusions et acquisitions peuvent permettre de maintenir le personnel dans la société acquise (par comparaison avec l'alternative, à savoir sa fermeture). Toutefois, ces gains d'emplois ne sont pas garantis et il peut arriver que les conditions de travail des nouveaux emplois créés ne respectent pas les normes internationales en la matière. La contribution de l'IDE à l'emploi des femmes dans l'industrie du vêtement dans divers pays parmi les moins avancés est bien établie, même si les salaires restent très bas dans ce secteur. L'IDE peut également créer des emplois grâce à l'établissement de liens en amont et en aval avec les entreprises nationales. Cependant, une société étrangère peut aussi évincer les entreprises locales dans certains secteurs, entraînant ainsi une perte nette d'emplois.

13. Les sociétés transnationales peuvent avoir un effet bénéfique sur la gouvernance des entreprises nationales et entraîner une intensification de la concurrence et de l'innovation dans les pays destinataires. Cependant, à défaut de législation antitrust appropriée, ces sociétés peuvent également abuser de leur supériorité et évincer leurs concurrentes locales du marché. Si les sociétés transnationales sont souvent considérées comme une source de technologie, notamment grâce à l'établissement de liens efficaces en amont et en aval avec les entreprises nationales, dans certains cas les technologies transférées sont obsolètes (surtout du point de vue de la protection de l'environnement) ou inadaptées au contexte local. Très souvent, le transfert de technologie, s'il a lieu, se fait de la société mère vers une filiale à part entière, ce qui signifie que la technologie en question est intégrée au niveau interne sans être diffusée dans le pays destinataire. Lorsqu'il est nécessaire pour une filiale locale ou une entreprise nationale qui fait partie de la chaîne de valeur de l'investisseur d'avoir accès à cette technologie, celle-ci peut être transférée et les effets de démonstration peuvent avoir des retombées positives.

14. L'incidence de l'IDE se complique lorsque les dimensions sociale et environnementale du développement durable sont prises en compte. Si l'IDE peut contribuer à la réduction de la pauvreté grâce à la croissance économique, les données montrent que le bilan est contrasté quand les dimensions sociale et environnementale de la pauvreté sont prises en considération. Si l'on sait que l'IDE contribue à l'effet de croissance (la dimension économique du développement durable), sa contribution à l'effet de distribution (la dimension sociale) reste faible. Les sociétés transnationales offrent généralement des salaires plus élevés et parfois de meilleures conditions de travail que les entreprises nationales, et elles peuvent contribuer au renforcement des compétences dans de nombreux pays en développement; mais il arrive aussi qu'elles proposent de piètres conditions de travail et qu'elles contribuent à la dégradation de l'environnement, en l'absence de législation et de réglementation sociales et environnementales appropriées et dûment appliquées. L'IDE peut conduire à un accaparement des terres et à un déplacement des populations locales sans indemnisation. Le débat sur l'incidence de l'IDE sur l'environnement s'intéresse particulièrement à l'allégation ou à l'hypothèse selon laquelle les sociétés transnationales déplaceraient leurs pratiques non durables sur le plan environnemental vers des pays dont la législation et la réglementation en la matière sont relativement souples – ce qu'on appelle les « paradis pour les pollueurs » – bien que les données disponibles concernant cette thèse soient nuancées. Point positif, l'IDE pourrait contribuer au transfert de technologies et de pratiques de production plus respectueuses de l'environnement.

15. Avec l'accroissement des flux d'IDE Sud-Sud, les préoccupations sociales et environnementales prennent une importance particulière, car les sociétés transnationales des pays en développement n'adoptent pas nécessairement des normes de conduite responsable et ne sont pas non plus nécessairement tenues responsables par leurs propres gouvernements dans la même mesure que les sociétés transnationales des pays développés. Le plus souvent, ces dernières ont une meilleure gouvernance d'entreprise et sont plus socialement responsables en raison de la primauté du droit dans leur pays et de la pression exercée, sur le plan de la demande, par une clientèle et une société civile nationales toujours plus averties et actives. Cependant, il serait plus facile pour les pays les moins avancés d'attirer des investissements provenant de sociétés transnationales des pays en développement, car ces investissements ne seraient bien souvent pas assortis des mêmes conditions que ceux qui proviennent des sociétés transnationales des pays développés. Les entreprises transnationales des pays en développement proposeraient aussi probablement des produits et services à des prix plus abordables que ceux des entreprises transnationales des pays développés. Toutefois, des prix plus bas sont souvent le résultat de salaires bas, et peuvent correspondre à des biens et services de mauvaise qualité, produits de manière non durable.

16. L'IDE restera indispensable principalement en tant que source de capitaux privés, compte tenu des énormes besoins de financement des pays en développement, qui ne pourront probablement pas être comblés par les seules recettes publiques et aides publiques au développement. Au niveau actuel d'investissement – public et privé – dans les secteurs liés aux objectifs de développement durable dans les pays en développement, un déficit de financement moyen annuel d'environ 2 500 milliards de dollars reste à combler pour la période 2015-2030⁶. En ce qui concerne le seul domaine des infrastructures en Asie et dans le Pacifique, un rapport de 2009 de la Banque asiatique de développement (BAsD) prévoyait que les besoins d'investissement totaux dans quatre secteurs infrastructurels – transport, électricité, télécommunications, et eau et assainissement – seraient légèrement supérieurs à 8 000 milliards de dollars (en prix de 2008) pour la période de 11 ans allant de 2010 à 2020, soit près de 750 milliards de dollars par an⁷. Les estimations les plus récentes de la BAsD, qui intègrent les coûts liés à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets (estimation corrigée des effets des changements climatiques), prévoient que les pays en développement de l'Asie devront investir 26 000 milliards de dollars dans les infrastructures pour la période de 15 ans allant de 2016 à 2030, soit 1 700 milliards de dollars par an. Sans tenir compte des coûts corrigés du climat (estimation de base), l'investissement nécessaire dans les infrastructures s'élèverait à 22 600 milliards de dollars, soit 1 500 milliards de dollars par an⁸.

⁶ *World Investment Report 2014: Investing in the SDGs – An Action Plan* (publication des Nations Unies, numéro de vente E.14.II.D.1). Disponible à l'adresse suivante: http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/wir2014_en.pdf.

⁷ Banque asiatique de développement et son Institut, *Infrastructure for a Seamless Asia* (Tokyo, 2009). Disponible à l'adresse suivante: www.adb.org/sites/default/files/publication/159348/adbi-infrastructure-seamless-asia.pdf.

⁸ Banque asiatique de développement, *Meeting Asia's Infrastructure Needs* (Manille, 2017). Disponible à l'adresse suivante: www.adb.org/sites/default/files/publication/227496/special-report-infrastructure.pdf.

17. Quelle que soit la source des IDE, il est important que les gouvernements des pays les moins avancés veillent à ce qu'ils aient un effet positif net sur le développement durable dans toutes ses dimensions en adoptant des politiques et des cadres réglementaires appropriés. Certaines de ces politiques sont examinées ci-après. Un exposé plus détaillé figure dans le guide mentionné plus haut.

B. Cadre politique et juridique pour des investissements directs étrangers durables

18. Au fil du temps, les politiques et stratégies d'investissement ont évolué. Les stratégies de promotion de l'investissement se sont adaptées: après s'être focalisées sur la libéralisation économique dans les années 1980, puis sur l'amélioration de l'ensemble du climat économique et d'investissement dans les années 1990 et 2000, elles s'intéressent aujourd'hui à la durabilité. L'intérêt de mener des stratégies actives de promotion et de facilitation de l'investissement est de plus en plus reconnu et, de ce fait, la plupart des pays ont un organisme de promotion de l'investissement à cette fin, sous une forme ou une autre.

19. Lors de la formulation de politiques et de cadres juridiques et réglementaires en faveur d'IDE durables, une première étape consiste à définir le rôle et les objectifs de la politique destinée à attirer des IDE dans le contexte plus général du développement, et à veiller à ce que cette politique soit bien intégrée dans le cadre directeur global du développement durable. Le cadre d'orientation établi doit être adapté au type d'IDE qu'un pays souhaite attirer, en fonction de ses avantages concurrentiels réels et potentiels. Compte tenu du rôle de l'IDE dans de nombreux secteurs, il est essentiel d'établir une bonne coordination entre les institutions et les ministères qui participent à la formulation des politiques de développement durable et des lois et règlements y relatifs – en particulier dans des domaines tels que le foncier, l'emploi, les télécommunications, la banque, l'environnement et les échanges commerciaux – de manière à établir un cadre d'orientation cohérent en matière d'IDE.

20. Si la libéralisation économique, notamment en matière d'investissement, est essentielle pour améliorer l'efficacité de l'économie, différentes crises, y compris la crise financière asiatique de 1997 et la crise financière mondiale de 2008, ont démontré qu'il était nécessaire de mettre en place une réglementation et une supervision prudentielles et d'améliorer la stabilité de l'économie et du climat d'investissement. En d'autres termes, les investisseurs étrangers privilégient un état de droit transparent, juste, non discriminatoire et prévisible qui garantit notamment les droits de propriété. Si de nombreux pays ont adopté une législation nationale en matière d'investissement, celle-ci peut se révéler insuffisante au fil du temps et doit être complétée par des lois relatives à divers autres domaines, conduisant ainsi à un arsenal juridique dans les domaines économique et commercial qui peut ne plus inclure ni nécessiter une loi sur l'investissement.

21. À l'heure actuelle, de nombreux pays de la région ont des progrès à faire pour créer un environnement national plus favorable aux investissements tant nationaux qu'étrangers, y compris sur le plan de la primauté du droit. Les indicateurs de la Banque mondiale relatifs à la facilité de faire des affaires donnent un aperçu de la qualité du climat d'investissement de certains pays. Bon nombre de pays de la région de l'Asie et du Pacifique arrivent dans la moitié inférieure du classement alors même que nombre d'entre eux ont accompli des progrès au cours de la dernière décennie. Les écarts sont frappants. Alors que Singapour arrivait en deuxième position dans le classement mondial pour 2017 (elle était première en 2016), l'Afghanistan se classait au 183^e rang sur 190 pays. Dans l'ensemble, 20 pays en développement

membres de la CESAP se classaient dans la moitié supérieure, contre 21 dans la moitié inférieure. L'amélioration du climat d'investissement est donc une priorité dans de nombreux pays. Dans une large mesure, cela demande de réduire la bureaucratie et les lourdeurs administratives et de faciliter la création et la gestion d'entreprises. Étant donné que l'IDE est en grande partie lié au commerce, il est aussi très important de faciliter les échanges afin de réduire les coûts commerciaux en rationalisant et en harmonisant les formalités douanières, notamment par l'adoption de guichets uniques et du commerce sans papier.

22. À mesure que la concurrence pour attirer des IDE s'est intensifiée entre les pays qui possèdent des avantages concurrentiels similaires, le recours à des mesures incitatives, notamment fiscales, toujours plus généreuses pour attirer des investisseurs étrangers s'est également accru. Cependant, il n'y a guère de preuve que ces mesures jouent un rôle crucial dans le choix du lieu d'investissement. Elles ne peuvent certainement pas rendre favorable un mauvais climat d'investissement et ne peuvent pas compenser l'absence de facteurs plus déterminants pour la réussite d'un projet d'investissement standard. En revanche, elles accaparent des ressources publiques qui pourraient être employées à des fins plus importantes pour le développement, comme la création d'infrastructures, notamment de zones économiques spéciales, qui profiteraient aussi aux investisseurs. Ces mesures peuvent cependant parfois influencer une décision d'investissement en faveur d'un lieu très semblable par ailleurs à d'autres lieux potentiels. Elles peuvent également être soumises à des conditions de résultats, à titre de contrepartie. Tout mécanisme d'incitation devrait être transparent, limité dans le temps, clairement lié à un objectif stratégique particulier et faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation rigoureux.

23. L'un des moyens d'intervention appréciés pour attirer des IDE dans un climat d'investissement globalement médiocre est l'établissement de zones économiques spéciales. Celles-ci peuvent prendre de nombreuses formes différentes, parmi lesquelles la plus prisée est probablement la zone franche industrielle. Elles jouent un rôle important dans l'expansion des chaînes de valeur mondiales. Les zones économiques spéciales ont cependant des taux de réussite variables. Elles ont obtenu de bons résultats d'ensemble dans certains pays, tels que la Chine et la Malaisie. Mais elles sont souvent mal conçues, situées dans des zones qui manquent d'avantages concurrentiels, et mal gérées. Elles ont aussi souvent des incidences sociales et environnementales négatives. Les facteurs qui contribuent à la réussite des zones économiques spéciales sont notamment une bonne planification tenant pleinement compte des dimensions sociale et environnementale, ainsi qu'une conception et une gestion adéquates, de préférence par un opérateur privé. Elles doivent également avoir des liens avec le reste de l'économie, notamment avec les PME nationales. Elles doivent être axées sur la demande et offrir des infrastructures de très haute qualité. Enfin, elles doivent se conformer aux obligations juridiques internationales découlant des accords de l'Organisation mondiale du commerce et des accords de libre-échange.

24. Les politiques d'investissement doivent être complétées par une promotion active de l'investissement, plus particulièrement pour remédier aux asymétries d'information. Des études de la Banque mondiale ont montré qu'une hausse de 10 % du budget pour la promotion de l'investissement se traduisait par un accroissement de 2,5 % de l'IDE, tandis que la valeur actualisée nette de la promotion active de l'investissement était de près de 4 dollars pour chaque dollar dépensé. L'orientation des activités de promotion de l'investissement dépend du niveau de développement et de l'idée générale que se font les investisseurs d'un lieu particulier. En fin de compte, la promotion de l'investissement consiste à vendre un lieu particulier aux investisseurs étrangers. Souvent, il faut commencer par une campagne visant à

améliorer l'image du lieu en question ou à dissiper les conceptions négatives et souvent peu réalistes qui y sont associées. Une fois que les investisseurs ont conscience des possibilités qu'offre un lieu, on peut promouvoir l'investissement plus activement en visant les investisseurs de secteurs particuliers dans certains pays, voire même des entreprises individuelles.

25. La plupart des pays ont établi des organismes qui se consacrent spécifiquement à des activités de promotion et de facilitation de l'investissement. La promotion de l'investissement est une fonction différente des politiques d'investissement et nécessite l'existence d'un organisme qui collabore directement avec les investisseurs. La promotion de l'investissement est souvent assurée par certains ministères ou des départements particuliers en leur sein. Mais les meilleures pratiques en la matière ont démontré que le système idéal est un organisme autonome doté d'un conseil d'administration composé de membres des secteurs public et privé, directement rattaché au chef du gouvernement ou au chef de l'État, de manière à ce qu'il dispose des pouvoirs adéquats pour servir de guichet unique et assurer la coordination nécessaire entre les nombreuses institutions publiques et privées qui participent à la promotion efficace de l'investissement. Ces dernières années, la promotion de l'investissement s'est orientée vers la facilitation de l'investissement, qui consiste notamment à combler les lacunes d'information et à organiser des visites sur le terrain pour les investisseurs pendant la phase précédant l'implantation, ainsi qu'à fournir des services à guichet unique durant la phase d'implantation et des services de suivi dans la phase postérieure à l'implantation. Le suivi, en particulier, est devenu un service essentiel fourni par les organismes de promotion de l'investissement pour les lieux qui ont déjà atteint une masse critique d'investisseurs. Le but de ce suivi est de réduire l'écart entre les annonces d'investissement et leur approbation, d'une part, et les investissements effectivement réalisés, d'autre part.

26. Dans le contexte du Programme 2030, les politiques d'investissement tout comme la promotion de l'investissement doivent mettre l'accent sur la durabilité et favoriser les fonds en provenance et à destination de l'étranger à l'appui du développement durable, sous la forme des objectifs de développement durable. L'adoption de politiques favorables à l'IDE durable est de plus en plus importante pour encourager ce type d'investissement depuis les pays en développement vers d'autres pays en développement. Les politiques d'IDE durable visent à: a) contribuer à une croissance inclusive, à la réduction de la pauvreté et au développement durable grâce aux effets bénéfiques de l'IDE, en accroissant les capacités locales de production, en renforçant la résilience sociale et la solidarité (notamment en réduisant les inégalités) et en améliorant la performance environnementale; b) créer des synergies avec les objectifs de développement économique ou les politiques industrielles plus larges et parvenir à une intégration harmonieuse avec les stratégies de développement; c) encourager les investisseurs et les entreprises à adopter une conduite responsable; et d) veiller à l'efficacité de ces politiques s'agissant de leur conception et de leur mise en œuvre, ainsi que de l'environnement institutionnel dans lequel elles s'appliquent.

27. La nouvelle génération de politiques d'investissement durable requiert un cadre global permettant d'orienter et d'évaluer les projets d'IDE et les politiques publiques concernant tant les investissements en provenance qu'à destination de l'étranger. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) joue un rôle de premier plan dans la promotion de l'IDE durable grâce à la mise en place de son Cadre de politique de

l'investissement pour un développement durable⁹. Pour un tel cadre, le renforcement des lois et réglementations sociales et environnementales à l'échelle nationale, le développement de groupes de consommateurs plus actifs et d'une société civile plus solide, et la conclusion d'accords internationaux d'investissement plus inclusifs et durables sont essentiels.

28. Concernant les accords internationaux d'investissement, des appels ont été lancés en faveur d'un meilleur équilibre entre les droits et les obligations de l'investisseur, d'une part, et ceux du pays destinataire, d'autre part; en effet, on considère habituellement que la balance penche en faveur de l'investisseur. Bien sûr, l'objectif des lois sur l'investissement et des traités bilatéraux en la matière est précisément d'accorder une protection aux investisseurs afin de les inciter à investir dans le pays destinataire. Cependant, dans le contexte particulier des accords internationaux d'investissement et en l'absence d'un cadre juridique multilatéral sur l'investissement, les investisseurs ont souvent exploité les dispositions des traités abusivement ou invoqué les dispositions du traité applicable le plus généreux en leur faveur et au détriment du gouvernement du pays destinataire. Par conséquent, les pays destinataires dénoncent de plus en plus souvent ces accords ou demandent leur renégociation. Les accords internationaux d'investissement récents contiennent des clauses relatives à l'emploi et à l'environnement qui établissent un meilleur équilibre entre les droits de l'investisseur et ceux du pays destinataire, tandis que les dispositions concernant le traitement juste et équitable, le traitement de la nation la plus favorisée et le traitement national, ainsi que le règlement des différends entre investisseurs et États, ont également été rendues plus précises pour limiter le risque d'abus. En outre, il est de plus en plus souvent exigé des investisseurs étrangers et de leurs pays d'origine qu'ils adoptent des normes internationales de conduite responsable des entreprises telles que les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les accords applicables de l'Organisation internationale du Travail et les principes définis par le Pacte mondial des Nations Unies, l'Initiative mondiale sur les rapports de performance et les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, pour n'en citer que quelques-unes. Dans le contexte de son Cadre de politique de l'investissement pour un développement durable, la CNUCED a publié une feuille de route globale pour la réforme des accords internationaux d'investissement à l'appui du développement durable.

29. En conclusion, il est nécessaire d'adopter des politiques et des réglementations permettant d'améliorer l'IDE, sur le plan non seulement de la quantité mais aussi de la qualité, mesurée par son effet positif net sur les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable. L'IDE étant un phénomène transfrontière, la coopération internationale aux niveaux sous-régional, régional et mondial est nécessaire pour harmoniser les lois, normes et politiques relatives à l'IDE en vue de le rendre plus durable et de créer des marchés intégrés qui captent davantage l'intérêt des investisseurs étrangers. Les mécanismes de coopération internationale peuvent être juridiquement contraignants ou volontaires. Les activités menées par l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), dans le cadre de la zone d'investissement de l'ASEAN et des dispositions relatives à la coopération qui figurent dans l'Accord global sur les

⁹ *World Investment Report 2012: Towards a New Generation of Investment Policies* (publication des Nations Unies, numéro de vente E.12.II.D.3) (disponible à l'adresse suivante: http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/wir2012_embargoed_en.pdf); Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, *Investment Policy Framework for Sustainable Development 2015* (Genève, 2015) (disponible à l'adresse suivante: http://investmentpolicyhub.unctad.org/Upload/Documents/INVESTMENT%20POLICY%20FRAMEWORK%202015%20WEB_VERSION.pdf).

investissements de l'ASEAN actuel, sont de bons exemples d'une telle coopération.

III. Le développement des entreprises pour le développement durable

A. L'importance des petites et moyennes entreprises et les problèmes qu'elles rencontrent

30. Si la définition des PME varie grandement d'une économie à une autre, elles sont le plus souvent considérées comme un segment important des économies de la région Asie-Pacifique, et représentent généralement plus de 95 % des entreprises nationales. Leur contribution au produit intérieur brut, à l'emploi et aux exportations est largement reconnue. Selon les sources et les définitions nationales, la contribution des PME à l'emploi va de 30 % au Kazakhstan et 40 % au Bangladesh et en Inde à plus de 95 % en Indonésie. Les PME, en termes de participation au taux de croissance de l'emploi, représentent une part considérable de la création d'emploi, car les sociétés plus petites affichent un taux net de création d'emploi supérieur à celui des grandes entreprises. Le rôle des PME dans l'exportation est lui aussi variable et généralement plus important dans les pays développés, bien qu'il soit nettement supérieur si on tient compte des exportations indirectes, ce qui démontre l'importance de l'intégration des PME dans les chaînes de valeur mondiales. Si elles rendent les économies plus dynamiques en leur apportant une flexibilité et des idées nouvelles, elles peuvent également stabiliser les sociétés en offrant un filet de sécurité aux travailleurs défavorisés.

31. Malgré les nombreux programmes d'assistance adoptés par les gouvernements, y compris des organismes et banques de développement spécialisés, les PME de la région continuent d'être confrontées à de graves problèmes de ressources et disposent de capacités limitées pour faire efficacement face à la concurrence sur les marchés régionaux et mondiaux. En dépit de leurs formidables atouts, les PME restent désavantagées sur le plan des facteurs économiques essentiels, tels que le capital, la rentabilité, les compétences de gestion, la main-d'œuvre qualifiée, les marques et l'établissement de réseaux. À moins d'une bonne compréhension des problèmes et processus complexes liés à leur développement, il est possible que les actions isolées menées pour dynamiser ce secteur ne soient pas très fructueuses. En coopération avec diverses parties prenantes, y compris les entreprises, les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux et les agences de développement, les milieux universitaires et les organisations non gouvernementales, de nombreuses initiatives ont été mises en place par les gouvernements en faveur du développement des PME. Les résultats et les effets de ces initiatives ont toutefois été mitigés¹⁰.

32. Les PME rencontrent des problèmes encore plus sérieux lorsqu'elles sont détenues ou dirigées par une femme. Les femmes chefs d'entreprise, qui sont souvent à la tête de PME, notamment de microentreprises, ne travaillent pas isolément mais dans le même cadre macroéconomique, réglementaire et institutionnel que leurs homologues masculins. Cependant, il faut mener une réflexion plus approfondie pour comprendre les partis pris sexistes ancrés dans la société qui limitent la mobilité et les interactions des femmes ainsi que leur

¹⁰ *Studies in Trade and Investment 65: Globalization of Production and the Competitiveness of Small and Medium-sized Enterprises in Asia and the Pacific – Trends and Prospects* (publication des Nations Unies, numéro de vente E.09.II.F.23). Disponible à l'adresse suivante: www.unescap.org/sites/default/files/0%20-%20Full%20Report_28.pdf.

participation active à l'économie et leur accès aux services de développement des entreprises. L'environnement économique dans lequel évoluent les femmes témoigne également de l'interaction complexe entre différents facteurs, dont la conséquence finale est de désavantager la femme dans la société. Les femmes de nombreux pays en développement de l'Asie et du Pacifique continuent d'arriver loin derrière les hommes sur le plan des droits fondamentaux, et a fortiori lorsqu'il s'agit de participer aux activités économiques sur un pied d'égalité avec les hommes.

B. Cadre d'orientation pour le développement durable des petites et moyennes entreprises

33. Étant donné l'importance des PME, les gouvernements mènent souvent un ensemble de politiques destinées à les appuyer. Ces politiques ont été bien étudiées dans la publication de la CESAP intitulée *Policy Guidebook for SME Development in Asia and the Pacific*. Elles mettent généralement l'accent sur les domaines suivants: a) améliorer l'environnement économique, notamment par des règles et réglementations visant à simplifier la création et la gestion d'entreprises; b) encourager l'entrepreneuriat au moyen de programmes de développement des compétences et de pépinières d'entreprises; c) faciliter l'accès aux financements, à la fois pour les capitaux d'investissement et les fonds de roulement, en favorisant notamment le capital-risque, les programmes de garantie de crédit, le crédit-bail et l'affacturage; d) renforcer les services de développement des entreprises des secteurs public et privé pour aider les PME en matière de comptabilité, de questions juridiques, d'information sur les marchés, etc.; e) faciliter l'accès aux technologies; et f) améliorer l'accès aux marchés étrangers par la promotion de l'exportation et la facilitation des formalités douanières¹¹.

34. De plus, nombreux sont les gouvernements qui ont établi un cadre institutionnel pour le développement des PME. Ces institutions sont généralement gérées par divers services gouvernementaux dans des domaines tels que le commerce, l'industrie, l'agriculture, le développement des entreprises, la promotion de l'investissement et de l'exportation, et les normes de qualité. On observe une tendance à établir une agence d'envergure sectorielle destinée à élaborer et à mettre en œuvre une politique nationale coordonnée et harmonisée en faveur du développement des PME. Il s'agit par exemple de la Fondation pour les PME au Bangladesh et de l'Autorité nationale de développement des entreprises à Sri Lanka, dont l'établissement a été fortement recommandé par la communauté des donateurs¹².

35. Ces politiques et institutions obtiennent des résultats contrastés. Les institutions ne disposent souvent pas des ressources, de l'expérience ou des compétences suffisantes pour mener des initiatives de développement globales et concrètes en collaboration avec d'autres ministères d'exécution, ce qui les empêche de réaliser pleinement leurs objectifs. Quant aux politiques, elles sont généralement bien intentionnées mais sont souvent mal conçues et mises en œuvre par des responsables publics ayant une connaissance limitée des marchés et du fonctionnement des PME. C'est particulièrement le cas dans le domaine de l'assistance financière. De nombreux gouvernements reconnaissent le risque de dysfonctionnements sur les marchés du crédit, en raison de l'asymétrie de l'information et de l'application imparfaite des contrats, par exemple, ce qui explique qu'il soit difficile pour les petites

¹¹ *Policy Guidebook for SME Development in Asia and the Pacific* (publication des Nations Unies, numéro de vente E.12.II.F.2). Disponible à l'adresse suivante: www.unescap.org/sites/default/files/0%20-%20Full%20Report_7.pdf.

¹² Voir www.smef.org.bd et www.neda.lk.

entreprises d'obtenir des financements extérieurs. Ils ont donc souvent adopté de multiples programmes d'assistance financière à l'intention des PME. Cependant, ces programmes se soldent souvent par des échecs car: a) ils ont du mal à identifier les entreprises qui réunissent les conditions nécessaires ou méritent une assistance (ce qui se traduit par un haut niveau d'endettement pour celles qui en bénéficient mais ne parviennent pas à rembourser); b) les entreprises ne connaissent pas ces programmes ou doivent remplir trop de formalités pour faire une demande; c) l'aide ou le prêt disponible est d'un montant trop faible ou est assorti de conditions trop nombreuses; ou d) l'octroi d'un prêt est fondé sur des motifs politiques et non sur des considérations commerciales. Lorsque le secteur privé prend le relais, le taux de réussite augmente. En témoigne justement le succès des prêts de la Grameen Bank, dont le siège est au Bangladesh, qui propose des microcrédits aux pauvres, surtout des femmes. À cet égard, l'assistance du gouvernement est plus utile pour inciter les institutions financières du secteur privé à prêter aux PME et pour réduire les risques associés. En outre, l'amélioration des droits de propriété aide les PME à fournir une garantie pour les emprunts.

36. Dans le contexte du présent document, deux domaines d'intervention reçoivent une attention particulière: l'intégration des PME dans les chaînes de valeur mondiales et la facilitation de solutions fondées sur l'Internet pour leur gestion et leur financement. Dans ces deux domaines, l'IDE joue également un rôle, ce qui explique qu'ils établissent tous les deux un lien entre le fait d'attirer des IDE et le développement des PME.

37. L'intégration des PME dans les chaînes de valeur mondiales est directement liée à la volonté d'attirer des IDE motivés par la recherche de gains d'efficacité, qui est le moteur des chaînes de valeur mondiales. La question des chaînes de valeur mondiales et leur importance ont été examinées en détail dans le *Rapport 2015 sur le commerce et l'investissement en Asie et dans le Pacifique*. Évidemment, l'établissement de liens entre les PME et ces chaînes de valeur ouvre de formidables perspectives s'agissant de leur développement et peut avoir des retombées sur le développement économique général grâce à la création d'emplois, à la valorisation des compétences et au transfert de technologie. Cette intégration n'est toutefois pas automatique et demande l'intervention du gouvernement dans divers domaines.

38. Premièrement, en matière de politique commerciale, il est possible de réduire encore les droits de douane sur les importations dont les PME ont besoin dans leur processus de transformation, ou sur l'exportation vers d'autres pays de pièces et composants qu'elles ont produits. Deuxièmement, il est possible de réduire les obstacles non tarifaires au commerce et de faciliter les échanges, notamment en simplifiant et en harmonisant les régimes douaniers, en adoptant le commerce sans papier et les systèmes de guichet unique, et en réduisant l'ensemble des coûts commerciaux. Dans ce contexte, des mesures de facilitation et de libéralisation des échanges devraient être mises en œuvre et des accords associés devraient être négociés en accordant une attention particulière aux besoins des PME.

39. Troisièmement, le regroupement des PME en vue de favoriser la coopération verticale et horizontale et de les aider à devenir plus compétitives est une politique recommandée de longue date. Le regroupement d'entreprises contribue au renforcement des liens entre les entreprises et des relations de collaboration avec les institutions de soutien locales. Il leur permet de conjuguer leurs atouts et les aide à tirer parti ensemble des débouchés commerciaux ou à résoudre des problèmes communs en joignant leurs forces. Enfin, il aide les PME à accéder aux technologies et aux infrastructures ou à les partager, par exemple dans le contexte des zones économiques spéciales ou des zones d'activité spéciales.

40. Quatrièmement, il faut chercher activement à établir des liens avec les entreprises étrangères et dans ce contexte, la capacité des PME à adopter des processus de production plus efficaces, à diversifier leurs produits et services et à améliorer leur qualité est importante. Les entreprises étrangères peuvent y contribuer si elles considèrent que les PME locales ont des atouts à offrir. Il se peut aussi que les PME de leur propre pays d'origine les suivent, créant ainsi des emplois dans le pays bénéficiaire mais évinçant les entreprises locales. Des programmes d'établissement de liens et de mise en relation ont été menés par les organismes de promotion de l'investissement dans divers pays de la région, comme le programme relatif aux liens industriels et le programme mondial de fournisseurs en Malaisie, le programme visant à améliorer les entreprises locales à Singapour et le groupe de la Commission des investissements chargé de l'établissement de liens industriels en Thaïlande. Tous ces programmes remédient au manque d'information des investisseurs et disposent de bases de données sur les entreprises nationales avec lesquelles des partenariats sont possibles. L'établissement de tels partenariats ne doit pas être une obligation pour les investisseurs étrangers, car ils doivent préserver la réputation de leurs produits et services et ne peuvent se permettre de nouer des partenariats qui nuisent à leur réputation. Lorsque la qualité et les résultats des PME locales atteindront un niveau satisfaisant, des liens s'établiront automatiquement.

41. Enfin, l'Internet offre de vastes possibilités pour les PME de se lancer dans le commerce électronique et de tirer parti des avantages offerts par les plateformes de technologie financière. Le commerce électronique, qu'il soit d'entreprise à entreprise ou d'entreprise à consommateur, permet aux PME d'accéder à des marchés plus grands et de réduire les coûts. Pour les relations d'entreprise à entreprise, le commerce électronique les aide également à établir des liens avec des sociétés plus grandes et étrangères. Par exemple, de grands groupes de commerce électronique comme Alibaba font de plus en plus appel à des PME locales en tant que fournisseurs. Cependant, le passage au commerce électronique parmi les PME est relativement faible. Le commerce électronique fait intervenir de nombreuses activités numériques liées aux opérations commerciales, notamment l'inscription en ligne, la publicité et la commercialisation sur Internet, les systèmes de facturation et de paiement électroniques, le suivi des livraisons et l'assistance à la clientèle, pour lesquels les PME ne sont pas prêtes. Dans ce contexte, l'échange de données informatisé, le transfert électronique de fonds et les codes-barres font partie des technologies fondamentales du commerce électronique qui sont très certainement intéressantes pour les PME. Il est donc important que les gouvernements, premièrement, fournissent les infrastructures des technologies de l'information et de la communication (TIC) nécessaires et, deuxièmement, aident à renforcer les capacités des PME à tirer parti d'Internet de manière productive et à concevoir des sites Web attrayants. À cet effet, les PME ont besoin de formations professionnelles aux TIC et d'un accès au matériel et aux infrastructures des TIC appropriés, bien qu'en pratique un simple smartphone soit parfois suffisant pour réaliser des transactions commerciales électroniques. Une législation appropriée est également nécessaire pour permettre et garantir la sécurité des opérations commerciales en ligne.

42. L'Internet a également permis l'essor des technologies financières numériques. Les solutions en la matière – telles que la mobilisation de ressources en ligne (par exemple, le financement participatif et les prêts entre particuliers), le paiement en ligne par application mobile, la comptabilité électronique comme la chaîne de blocs, la gestion du fonds de roulement et autres opérations financières – facilitent la gestion financière des petites entreprises et aident les chefs d'entreprise à accéder à des ressources à des tarifs raisonnables. Les technologies financières contribuent également à remédier aux asymétries d'information et à compenser l'absence de données sur les

antécédents de crédit de nombreux emprunteurs au moyen de systèmes d'évaluation psychométrique de la solvabilité.

43. En remplaçant l'argent liquide par des fonds numériques, les technologies financières peuvent améliorer la traçabilité de la création de richesses, garantir la sécurité de la réception des fonds par l'utilisateur final et aider à la mise en place de crédits. Les technologies financières éliminent les préjugés sexistes et racistes dans la répartition du capital et, de ce fait, constituent un outil efficace pour aider les femmes chefs d'entreprise à accéder au capital. Le financement participatif commence déjà à remplacer les moyens traditionnels de financement en tant que principale source de fonds pour les femmes.

44. Toutefois, certaines des difficultés posées par les technologies financières sont semblables à celles du commerce électronique dans un sens plus large, comme l'insuffisance de la protection des consommateurs, le manque d'expérience des investisseurs en matière de crédit, la gestion des risques liés aux prestataires, l'antisélection, les informations limitées sur les meilleures pratiques, et le manque de sécurité, de transparence et de confidentialité des données. Puisque l'argent liquide reste le moyen de règlement privilégié, des dispositions doivent être prises pour l'intégrer dans un environnement numérique et prévoir des périodes de transition suffisantes pour le remplacer par des fonds et des monnaies numériques. Enfin, les gouvernements doivent établir un cadre réglementaire adéquat pour remédier à certains de ces problèmes en priorité.

45. Enfin, il est important que les PME adoptent les pratiques et principes du comportement responsable des entreprises dans leurs activités quotidiennes. Si ces principes sont souvent considérés comme un coût supplémentaire que les PME ne sont pas prêtes à absorber, il faut présenter ce type de comportement comme une nécessité pour la survie de l'entreprise à long terme, notamment compte tenu de l'évolution des connaissances et des exigences des clients en matière de responsabilité sociale et environnementale. Selon un rapport de la Business and Sustainable Development Commission, les chefs d'entreprise pourraient profiter de nouveaux débouchés commerciaux d'une valeur de 5 000 milliards de dollars et créer 230 millions d'emplois en Asie d'ici à 2030 grâce à des modèles d'entreprise durables¹³. Trop souvent, les entreprises mènent, à titre volontaire ou obligatoire, des activités de responsabilité sociale des entreprises qui donnent lieu à des événements caritatifs mais ne s'intéressent pas à la gestion et aux pratiques fondamentales de l'entreprise. Au final, la manière dont les entreprises gagnent de l'argent importe plus que la manière dont elles le dépensent. Les gouvernements ont l'obligation d'encourager les entreprises à adopter des comportements responsables et de fournir le soutien politique et réglementaire nécessaire. Ils doivent également appuyer activement les entreprises sociales et l'investissement à impact, qui est un nouveau secteur en plein essor.

IV. Le rôle et les activités de la Commission en matière d'investissement et de développement des entreprises

46. Étant donné l'importance du secteur des entreprises privées pour le développement durable, en particulier du fait de ses activités en matière d'investissement, les gouvernements des pays en développement de la région doivent mobiliser la participation active des entreprises à la formulation de

¹³ Business and Sustainable Development Commission, *Better Business, Better World: Sustainable Business Opportunities in Asia* (Londres, 2017). Disponible à l'adresse suivante: http://s3.amazonaws.com/aws-bsdc/BSDC_asia_web.pdf

politiques et stratégies de développement durable grâce à des mécanismes de consultation appropriés. Il est important de parvenir à une conception commune à toutes les parties prenantes aux niveaux national et infranational, et idéalement également aux niveaux sous-régional et régional, de la voie à suivre pour réaliser le développement durable sur la base de plateformes de collaboration solides et efficaces. Les entreprises et les investisseurs étrangers ne devraient pas considérer l'adoption de pratiques responsables comme une nouvelle obligation juridique qui leur est imposée par les gouvernements et se traduit par des coûts commerciaux plus élevés, mais plutôt comme une condition essentielle à la viabilité de leurs propres activités à long terme. À cet égard, les entreprises et les gouvernements doivent travailler en étroite collaboration à tous les niveaux pour améliorer la qualité de l'IDE et renforcer la compétitivité et la durabilité des PME en tant que composantes fondamentales du développement du secteur privé. La CESAP, en tant qu'organisme régional disposant de solides capacités à établir de telles plateformes de collaboration, joue un rôle crucial à cet égard. Elle a entrepris diverses activités pour promouvoir l'IDE durable, développer les PME et encourager les entreprises à adopter des comportements responsables à cette fin, au moyen des trois outils que sont la recherche et l'analyse, le renforcement des capacités et la coopération régionale, l'accent étant mis sur les pays ayant des besoins particuliers, surtout les pays les moins avancés.

47. La CESAP travaille avec le Bureau du Pacte mondial en vue d'accroître l'adhésion des entreprises de la région aux principes du Pacte, au moyen d'activités de sensibilisation et de renforcement des capacités. La CESAP est la seule commission régionale à avoir établi divers mécanismes pour mobiliser la participation active des entreprises à la réalisation des objectifs de développement durable, au moyen du Conseil consultatif des entreprises de la CESAP et du Réseau des entreprises durables de la CESAP. Elle organise également tous les ans le Forum Asie-Pacifique des entreprises, qui met particulièrement l'accent sur les questions de durabilité. Ces mécanismes font actuellement l'objet d'un examen en vue de les renforcer et de les aligner davantage sur les activités de la CESAP et les objectifs de développement durable. Cette question sera étudiée de plus près dans le document E/ESCAP/CTI(5)/5, au titre du point 8 b) de l'ordre du jour.

48. Quant à l'IDE, il est reconnu comme une composante essentielle des moyens de mise en œuvre du développement durable. Dans ce contexte, le secrétariat a élaboré un guide complet intitulé *Handbook on Policies, Promotion and Facilitation of Foreign Direct Investment for Sustainable Development in Asia and the Pacific*, qui sera examiné au titre du présent point de l'ordre du jour. Sur la base de ce guide, une formation complète a été élaborée et sera mise en ligne en temps utile. Elle pourra être mise en place dans tout pays à sa demande. En juin 2017 déjà, le secrétariat a dispensé une formation dans le domaine de l'IDE aux gouvernements des états et régions du Myanmar, en coopération avec le Gouvernement du Myanmar et le Ministère du développement international du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Des services consultatifs et des formations supplémentaires sont prêts à être offerts plus tard en 2017 et en 2018 sur demande des pays.

49. Le Réseau Asie-Pacifique de l'investissement étranger direct a été établi en 2010 en tant que plateforme régionale pour l'échange des données d'expérience et des meilleures pratiques en matière de politiques et de promotion de l'IDE aux fins du développement durable et du renforcement des capacités dans ce domaine. La sixième réunion du Réseau s'est tenue en 2016 parallèlement à un séminaire régional sur les accords internationaux d'investissement. Tous deux ont permis d'examiner l'évolution récente de la réglementation en matière d'investissement et les défis qui y sont liés, ainsi

que d'étudier les moyens possibles d'améliorer le système d'accords internationaux d'investissement de manière à ce qu'il contribue davantage à la réalisation du Programme 2030 et des objectifs de développement durable. La septième réunion du Réseau se tiendra les 2 et 3 novembre 2017, juste après la session annuelle du Comité du commerce et de l'investissement. Pour les futures réunions du Réseau, il est envisagé que celui-ci devienne une plateforme de discussion avec les investisseurs étrangers et qu'il mobilise leur participation active à la réalisation du développement durable.

50. Pour ce qui est des PME, des services consultatifs ont été fournis à divers pays de la sous-région Bassin du Mékong en 2016, en particulier au Cambodge, à la République démocratique populaire lao et au Viet Nam. Des services de même type seront fournis à certains autres pays parmi les moins avancés en 2017. Le secrétariat parachève également actuellement cinq études sectorielles sur l'intégration des PME dans les chaînes de valeur mondiales pour la sous-région Bassin du Mékong dans le cadre d'un projet financé par le Japon, dans les secteurs de l'électronique/électrique, de l'automobile, du vêtement et du textile, de l'agroalimentaire et du tourisme. Pour favoriser les solutions numériques pour les PME, des plateformes en ligne ont été établies en coopération avec le Réseau des entreprises durables de la CESAP pour le Myanmar et le Kazakhstan (ce dernier dans le cadre d'un projet financé par la République de Corée) pour permettre aux PME d'accéder aux ressources, aux informations et à des partenaires commerciaux et des investisseurs potentiels. Des plateformes semblables pour d'autres pays parmi les moins avancés et des pays en développement sans littoral sont prévues en vue de parvenir à l'établissement de plateformes sous-régionales et d'envergure régionale.

51. Le secrétariat a organisé diverses tables rondes informelles sur la conduite responsable des entreprises dans les domaines de la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques ainsi que de l'accès à l'eau et de son utilisation responsable par l'industrie hôtelière en 2016. De ce fait, le secrétariat participe aujourd'hui activement au groupe mondial interinstitutions de gestion thématique chargé des déchets d'équipements électriques et électroniques. Au titre du suivi de la table ronde sur l'accès à l'eau, le secrétariat prévoit d'organiser une réunion régionale à Phuket (Thaïlande) plus tard en 2017, en collaboration avec les hôtels Marriott, sur le thème de l'utilisation responsable de l'eau par l'industrie hôtelière, qui permettra de mettre en commun les meilleures pratiques et les solutions technologiques dans ce domaine. Un Forum de haut niveau pour l'industrie agroalimentaire durable s'est tenu en septembre 2017 en collaboration avec l'Association des instituts de commercialisation des produits alimentaires de l'Asie et du Pacifique – organisation intergouvernementale à but non lucratif associée à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture – dans le cadre des activités menées par l'équipe spéciale sur l'agriculture et l'alimentation du Réseau des entreprises durables de la CESAP. Une monographie intitulée *Toward socially responsible business in Asia and the Pacific: An overview of strategies for a sustainable future* (« Vers des entreprises socialement responsables en Asie et dans le Pacifique: tour d'horizon des stratégies pour un avenir durable ») a également été publiée en 2017 dans le cadre de la mise en œuvre du programme de travail.

52. La mobilisation de ressources suffisantes est problématique pour la réalisation des activités du secrétariat dans le domaine de l'investissement et du développement des entreprises, car ce domaine n'est pas habituellement une priorité pour les bailleurs de fonds. Les tables rondes sur la conduite responsable des entreprises citées plus haut ont été organisées sans aucun budget. Cependant, grâce à l'approbation et à la formulation d'un projet au titre du Compte de l'ONU pour le développement (onzième tranche) relatif au

renforcement des chaînes de valeur mondiales durables en tant que moyen de mise en œuvre d'une intégration régionale accrue et du développement durable en Asie et dans le Pacifique, des fonds devraient être disponibles pour traiter de ces trois domaines au cours de l'année 2018 dans la plupart des sous-régions.

53. Au moyen de ces nouveaux projets, le secrétariat prévoit de renforcer ses activités dans les domaines de l'IDE, des PME et de la conduite responsable des entreprises d'une manière globale et intégrée, en vue d'aider ses membres à réaliser les objectifs de développement durable d'ici à 2030.

V. Questions à examiner

54. Le Comité est invité à délibérer sur les questions présentées et à fournir des orientations au secrétariat quant à ses activités futures dans ces domaines. Le Comité souhaitera peut-être notamment donner des directives concernant:

- a) Le rôle de l'IDE dans la réalisation du développement durable;
 - b) Les politiques et stratégies nécessaires pour promouvoir, attirer et faciliter l'IDE aux fins du développement durable;
 - c) Le rôle du secrétariat à cet égard.
-